



DOSSIER DE DEMANDE D'EMPLACEMENT MARCHÉ POUR LE AFRICAN VIBES FESTIVAL 2026 STANDS ARTISANAT

A renvoyer complet avant le **17/06/2026** à : filysound@gmail.com
Tout dossier incomplet sera rejeté. Merci de votre compréhension.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et prénom	
Nom de l'entreprise :	
Adresse complète :	
Téléphone portable/fixe :	
Adresse Mail : N° de SIRET	
ou RNA :	

ATTENTION : l'envoi de ce document ne conditionne pas uniquement la sélection qui se fait à la totale discrétion de l'organisation au regard de nombreux facteurs. Seul le retour par courrier de ce document signé par l'organisation attestera de votre sélection sur le marché du festival.

INFORMATIONS A PRENDRE CONNAISSANCE IMPERATIVEMENT

PRÉAMBULE :

Tous les exposants s'engagent à respecter la loi, la législation en vigueur et les consignes strictes des organisateurs de l'événement. Des contrôles des services de police, des douanes, des services sanitaires et de l'organisateur sont susceptibles d'avoir lieu avant et pendant l'événement. Vous vous engagez à n'avoir aucune activité illégale et à respecter les consignes données par l'organisation.

EMPLACEMENT :

La sélection des commerçants et le positionnement des marchands sur les emplacements sera défini par l'organisation du festival et à sa seule discrétion. L'espace marché artisanat sera situé zone Village du festival, à l'extérieur de l'espace concerts. Il fera 35 mètres linéaires maximum.

Les marchands devront amener leur propre structure (tentes, barnum...)

HORAIRES DE VENTE

L'espace marché artisanat sur Village sera ouvert à la vente :

- **VENDREDI 3 JUILLET 2026 DE 17H A 00H**
- **SAMEDI 4 JUILLET 2026 DE 15H A 00H**

Aucune vente ne sera autorisée avant et après les horaires indiqués ci-dessus. Vous veillerez à respecter les consignes des agents de sécurité et de l'organisation lorsque ceux-ci vous demanderont de clôturer la vente pour ne pas gêner le vidage public du site.

TARIF DES EMBLEMES 75€ TTC par jour soit 150€ pour les deux journées.

La profondeur de l'espace de vente ne devra pas excéder 3m de profondeur x3m de largeur

L'organisation se réserve le droit de fermer un stand ne respectant pas ces conditions.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

50% d'acompte minimum par virement en même temps que l'envoi de votre dossier. Le solde sera demandé le jour de l'installation.

ENTRÉE SUR LE SITE :

Une dernière vérification des dossiers et de l'identité des personnes aura lieu dès votre arrivée avant toute entrée sur le site.

INSTALLATION : L'installation se fera uniquement le vendredi 3 juillet entre 9h et 13h00.

INTERDICTION DE VENTES DE BOISSONS ET DE NOURRITURE

Aucune boisson, alcoolisée ou non, ne sera autorisée à la vente.

PASS :

Une liste précise du personnel présent devra être transmise, pour l'accès au festival.

ACCUEIL :

Il sera expressément demandé aux marchands à la fin du festival de laisser leur emplacement aussi propre qu'ils l'auront trouvé, sous peine de perdre la caution. Enfin, l'organisation du festival ne pourra être tenue pour responsable des dégradations ou vols des affaires personnelles qui pourraient avoir lieu dans l'enceinte du festival.

CAUTION ET DEPART DU SITE :

Un chèque de caution vous est demandé lors de l'inscription pour prévenir toute dégradation de votre emplacement de type : saleté et déchets non ramassés, perte ou vol de matériel appartenant au festival ou à l'un de ses prestataires, déversement avéré d'huile usagée hors d'un contenant prévu à cet effet. Un état des lieux sera fait avant votre départ et la caution vous sera rendue en main propre à l'issue de celui-ci.

Il est interdit de partir du site sans avoir au préalable effectué cet état des lieux avec l'organisation

GESTION DES DÉCHETS :

Prévention déchets : afin de limiter au maximum les déchets produit lors de l'événement, favorisez les emballages recyclables et les grands conditionnements lors de vos achats (limiter les produits emballés individuellement). Le verre est prohibé.

Tri des déchets : vous devrez respecter le dispositif de tri mis en place par l'organisation. Prévoyez vos sacs poubelles (vous pourrez en plus et au besoin disposer de sacs poubelle de couleur pour faciliter le tri des déchets). Les consignes de tri vous seront données lors de votre installation. Des équipes seront disponibles pour vous informer dans le tri des déchets pendant toute la durée du festival.

Propreté du site : Vous devrez rendre votre emplacement propre, avec des déchets bien triés et en sacs fermés. Des collectes de déchets seront organisées tout au long de l'événement. Un état des lieux sera fait avant votre départ avec pénalités le cas échéant (à votre arrivée une caution de 200 euros vous sera demandée. Celle-ci vous sera rendue sous 15 jours, suivant l'état des lieux à votre départ.

DÉSISTEMENT :

En cas de désistement de la part du marchand à moins de 2 mois de l'événement, l'intégralité de la location de l'emplacement sera due au Festival.

ANNULATION :

En cas d'annulation partielle de l'événement (exemple 1 jour sur les 3), un remboursement sera effectué correspondant à la ou les journées annulées. Aucun remboursement de perte de marchandise, ou autre, lié à l'annulation ne pourra être réclamé au festival.

En cas d'évacuation ou de fermeture en cours d'ouverture un remboursement au prorata sera calculé en fonction du nombre d'heure ou le site aura été fermé. Aucun remboursement ne sera dû en dessous d'une heure de fermeture.

EXPULSION :

Le festival se réserve le droit d'expulser tout marchand ne respectant pas les règles de fonctionnement, législation du travail, règles d'hygiène, de sécurité ou ayant tout comportement pouvant nuire à l'image du festival.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :

En aucun cas, les organisateurs ne sont responsables des dégradations ou accidents de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir aux stands, à leurs responsables, à leurs employés, à des tiers, au matériel ou aux produits divers, même du fait de l'incendie ou du vol.

QUESTIONNAIRE A COMPLETER

Marque du ou des véhicules affectés au transport du stand et aux rotations d'approvisionnement :	
Immatriculation de ce ou de ces véhicules : Longueur x largeur x hauteur	
Nombre de personnes/intervenant sur le stand : Type et dimensions de la pagode amenée.	
Nombre et types d'extincteurs : Préciser les dates de vérifications de chacun*	

* Maintien en état de conformité, une vérification doit être effectuée par un organisme agréé de vérification tous les ans. Une vignette de vérification de l'organisme doit être apposée sur l'armoire ou l'extincteur stipulant la date de celle-ci. La date anniversaire ne doit pas être dépassée lors du contrôle sur site, sinon l'armoire ou l'extincteur ne pourra être installé. Il pourra être demandé en complément la facture de la prestation.

LISTE DES PRODUITS PROPOSÉS

Cette liste indiquée ci-dessous fait partie intégrante du contrat. Il sera vérifié lors du festival la bonne conformité de cette liste avec celui indiqué. Tout produit constaté qui sera proposé en dehors du contrat devra être retiré de la vente.

Pièces annexes à fournir

- Plaquette commerciale ou lettre descriptive de votre activité.
- Descriptions des produits vendus et leurs tarifs.
- Extrait K-bis d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, avec tampon pour les entreprises et sociétés de moins de 3 mois ou RNA pour les associations
- Attestation d'assurance, précisant très clairement : les dates de validité du contrat; le titre de l'activité couverte; la validité de votre Responsabilité Civile et Professionnelle.
- Le présent dossier rempli complètement, paraphé sur chaque page et tamponné, daté et signé (précédé de la mention lu et approuvé de façon manuscrite) en dernière page.

Fait à, le.....

Mention lu et approuvé en manuscrite :

L'association

Le festival

(Signature et tampon)